Communauté de Communes

Haut Limousin en Marche

Rapport d'orientations budgétaires 2022

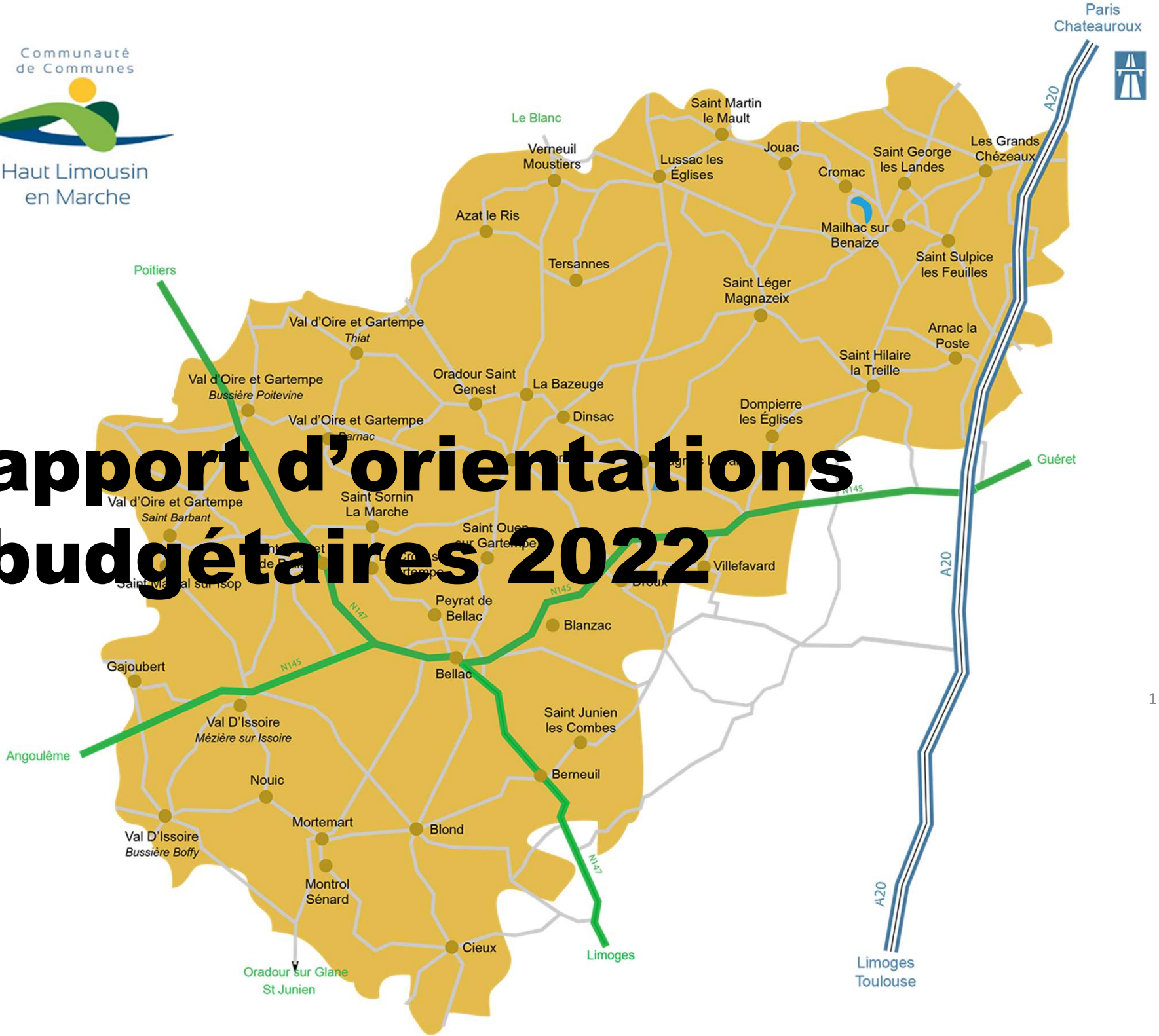

Débat d'orientations budgétaires

Loi N°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe a créé le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), qui constitue la base à partir de laquelle doit se tenir le débat sur les orientations budgétaires.

Le contenu du ROB tel que défini par le CGCT :

- Les orientations budgétaires
- Les engagements pluriannuels
- La structure et la gestion de la dette
- L'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité

La structure de notre rapport :

- Le projet de loi de finances 2022 et le contexte économique national
- Le contexte de la CCHLeM sur l'année 2021
- Les orientations 2022
- Les principaux projets qu'il est proposé de faire figurer au budget 2022

Communauté de Communes
Haut Limousin en Marche

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2022

Les mesures concernant les collectivités locales

Le projet de loi de finances (PLF) 2022 ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités. Le contexte global reste marqué par l'action volontaire du gouvernement pour soutenir la relance.

Hypothèses économiques retenues :
PIB : + 6% en 2021 et + 4% en 2022
Inflation : +1,6% en 2021 et 2022, notamment en raison de la volatilité des prix de l'énergie
La crise sanitaire continue à représenter un aléa fort

➔ Maintien des **dotations de fonctionnement** : la DGF sera globalement stable, au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarités urbaine et rurale

➔ Réforme des **indicateurs financiers** pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation :

- intégration de nouvelles ressources au **potentiel fiscal** (droits de mutation, taxe sur la publicité extérieure),
- simplification du calcul de l'effort fiscal, en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

➔ Abondement supplémentaire de 350 M€ de la **dotation de soutien à l'investissement** local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

L'année 2021 a été marquée par :

- **Les réflexions du groupe de travail « statuts et compétences »**, qui ont permis de mettre en place un plan d'actions sur les différentes compétences de la CCHLeM :
  - Équipements sportifs : re-transfert aux communes des équipements actuellement communautaires.
  - Petite enfance : harmonisation de la compétence sur l'ensemble du territoire.
  - Jeunesse : redimensionnement du service selon les besoins du territoire et recalcul des attributions de compensation.
  - Développement économique : réalisation de bilans aménageurs pour aider à la commercialisation des zones.
  - Tourisme : alternatives au mode de gestion actuel.
  - Culture : rationalisation de l'implantation du réseau lecture et définition du projet du Théâtre du Cloître.
  - Voirie : présentation du service à l'ensemble des communes de la communauté.
  - Prévention et sécurité au travail : mise en place d'un assistant de prévention intercommunal.
  - Aménagement de l'espace : dès l'approbation des 3 PLUi, instruction des ADS pour les 40 communes par la CCHLeM.
  - Ordures ménagères : mise en place de la REOM sur l'ensemble du territoire en 2022 et étude sur l'évolution de la compétence.
  - Gemapi : réflexion à mener sur l'instauration d'une taxe.

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

L'année 2021 a été marquée par :

- **Le rendu de l'analyse financière rétrospective 2017-2020 réalisée par la mission régionale de conseil aux décideurs publics de la DRFIP**, présentée en séminaire des élus communautaires le 30 novembre 2021 dont les conclusions principales sont :

  - Un **nombre important de budgets annexes** (au nombre de 14) complexifie l'appréciation globale de la situation financière et l'efficience de la gestion. Le Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 a décidé la clôture du BA ZA le Cherbois. La clôture d'autres BA sera analysée en 2022.

  - La CCHLeM présente une **situation financière consolidée fragile qui se dégrade sur la période 2017-2020** :
    - La baisse du résultat net consolidé découle d'une progression bien plus rapide des charges de fonctionnement (+13%) que des produits (+2,4%).
    - La capacité d'autofinancement brute (CAF) s'est trouvée réduite de moitié entre 2017 et 2020.
    - Les dépenses d'investissement ont été élevées et **financées majoritairement par le recours à l'emprunt**, toute fois l'encours de notre dette reste inférieur aux moyennes nationales et régionales : 172 €/hab. (197 € en national et 215 € en régional)

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

- **Baisse du résultat net consolidé qui découle d'une progression plus rapide des charges de fonctionnement (+13%) que des produits (+2,4%) entre 2017 et 2020 :**

LES RECETTES :

Fiscales : les **bases** sont dynamiques mais **inférieures à la moyenne** de la strate départementale et les **taux sont en dessous de la moyenne** départementale. Ainsi le **potentiel fiscal** (produit qui serait perçu si l'on appliquait les taux moyens nationaux à nos bases) est actuellement bas : 173 €/hts contre 270 € en moyenne sur la même strate.

Dotation de l'Etat et FPIC : sont calculés notamment en fonction du CIF (coefficient d'intégration fiscal). Celui-ci est en baisse depuis la fusion entrainant une baisse des dotations. Pour augmenter le CIF, il faut diminuer les AC versées par l'EPCI aux communes.

Les produits des services : sont relativement constants sur la période.

LES DEPENSES :

Achats et charges externes : en augmentation de 2017 à 2020, notamment en raison

- De la prise en **charge des budgets annexes** par le budget principal,
- De la renégociation financière défavorable pour l'EPCI du marché public de **ramassage des OM sur le secteur Haut Limousin**,
- Et de la **réévaluation des modalités financières de participation au SYDED**.

Charges de personnel : en augmentation sur la période, notamment liée à la structuration de l'EPCI et à la mise en place du RIFSEEP.

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

L'année 2021 a été marquée par : rendu de l'analyse financière rétrospective 2017-2020

- **La capacité d'autofinancement brute (CAF) s'est trouvée réduite de moitié entre 2017 et 2020 :**

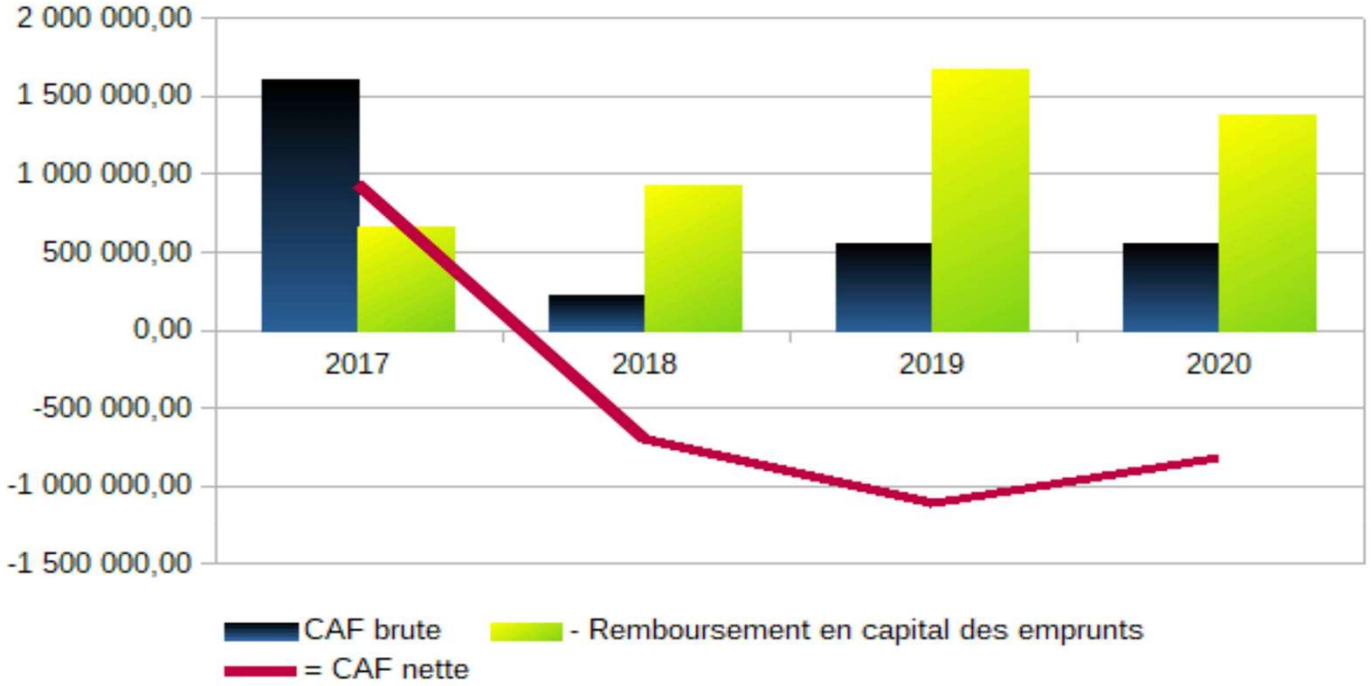

Illustration 36: Evolution de la CAF nette consolidée entre 2017 et 2020

L'objectif à terme est d'atteindre une CAF représentant 10% des recettes de fonctionnement et ainsi permettre à la CCHLeM d'avoir par sa CAF nette un vrai levier sur l'investissement.

- **Les dépenses d'investissement ont été élevées et financées majoritairement par le recours à l'emprunt, toute fois l'encours de notre dette reste inférieur aux moyennes nationales et régionales : 172 €/hab. (197 € en national et 215 € en régional) :** La capacité de désendettement se dégrade en raison de la baisse de la CAF brute. Elle est de 9,17 en 2020 (un ratio supérieur à 9 caractérisant un niveau d'endettement à surveiller mais pas catastrophique le seuil limite se situant à 12).

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

L'année 2021 a été marquée par : rendu de l'analyse financière rétrospective 2017-2020

- **La CCHLeM dispose néanmoins encore de marges de manœuvre pour redresser sa situation financière et agir sur son autofinancement** :
  1. Calcul par la CLECT du financement de compétences aujourd'hui non financées,
  2. Imputation du financement des services mutualisés dans les AC versées (et impact favorable sur les dotations, du fait de l'augmentation du CIF),
  3. Mise en place d'un pacte financier et fiscal : définir les relations financières entre la CC et les communes
  4. Mise en place d'outils de pilotage permettant une gestion plus fine de ses principaux flux : plan pluriannuel d'investissement, plan de trésorerie.

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

L'année 2021 a été marquée par :

- **Le contrôle de la chambre régionale des comptes**, sur les comptes et la gestion de la CCHLeM depuis l'exercice 2017 jusqu'à la période la plus récente.
  Le rapport définitif sera remis à la CCHLeM et présenté au conseil communautaire dans les mois à venir, mais nous savons déjà qu'il sera demandé à l'EPCI de prendre des décisions pour un retour à l'équilibre financier.

- **La décision de ne pas prendre la compétence mobilité** et d'élaborer, conformément à son PCAET, un plan de mobilité simplifié.

- **Le transfert de l'activité du Pays du Haut Limousin** vers la CCHLeM, permettant ainsi à la communauté de disposer d'une équipe d'étude et d'ingénierie, de porter la délégation de programmation et l'animation des fonds européens territorialisés LEADER ainsi que le contrat de dynamisation et de cohésion territoriale avec la Région.

- **L'approbation du plan d'action du CRTE (contrat de relance et de transition écologique)** par le conseil communautaire du 8 novembre 2021.

- **Etude eau et assainissement** réalisée pour l'ensemble des 40 communes ayant pour objectif le diagnostic des réseaux et aider à la réflexion sur la prise de compétence. Le rendu final est prévu en 2022, mais l'ensemble des dépenses et des recettes ont été rattaché à 2021.

- **Le passage à la REOM pour l'ensemble du territoire**, accompagné par un prestataire pour la **création du fichier** et la mise en place d'une **étude d'optimisation** du mode de collecte et du mode de gestion unifiés sur le territoire.

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

Les équilibres financiers prévisionnels :

- Pour mémoire, sur la période 2017 à 2021, le **résultat net consolidé** (tous budgets confondus) :

	2017	2018	2019	2020	2020 (intégrant les résutats du BA scolaire)	2021
Résultat net BP	454 170,56	333 355,88	105 439,76	-187 605,95	144 339,36	1 656 970,90
Résultat net BA OM REOM	183 864,46	8 267,10	32 477,56	-75 086,58	-75 086,58	-1 006 691,75
Résutat net autre BA	427 263,32	-523 456,81	-47 392,02	312 203,46	312 203,46	38 391,62
Résultat net consolidé	1 065 298,34	-181 833,83	90 525,30	49 510,93	381 456,24	**688 670,77**

- L'**année 2021 va se solder <u>sur le budget principal</u> par**
  - **un <u>excédent de fonctionnement de 1,6 M€</u>**
  - **et un <u>besoin de financement de 0,8 M€ en investissement</u>**.
- L'excédent de fonctionnement 2021 de 1,6 M€ s'explique par le versement à titre exceptionnel en 2021 de l'excédent de trésorerie de 1 M€ du BA REOM vers le budget principal. Sans intégrer cet excédent, la CCHLeM a dégagé 0,6 M€ au lieu des 0,4 M€ prévu au BP 2021.
- Compte tenu des résultats reportés de 2020, le **<u>résultat cumulé fin 2021 sera de</u>**
  - **2,4 M€ en fonctionnement**
  - **et de - 50 000 € en investissement** (en prenant en compte l'intégration des résultats du BA ZA Le Cherbois, clôturé au 21-12-21 et les RAR 2021).

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

Les équilibres financiers prévisionnels :

- **Les recettes réelles de fonctionnement 2021 ont augmenté de 650 000 €** par rapport à 2020 (hors transfert de l'excédent du BA REOM) principalement grâce aux augmentations suivantes :
  + 350 000 € en IFER
  + 90 000 € en FPIC
  + 200 000 € en TFB-TFNB et fraction de TVA.

- **Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement baissé en 2021** par rapport à 2020 de 130 000 €, notamment lié à la baisse de participation du budget principal aux budgets annexes suite au **transfert de la compétence scolaire (- 300 000 €)** et une baisse des charges de personnel de 50 000 €. Cependant, **le montant des AC versées aux communes a augmenté de 210 000 €** (toujours suite au transfert de la compétence scolaire).

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

Evolution des principaux postes de recettes de fonctionnement (budget principal) :

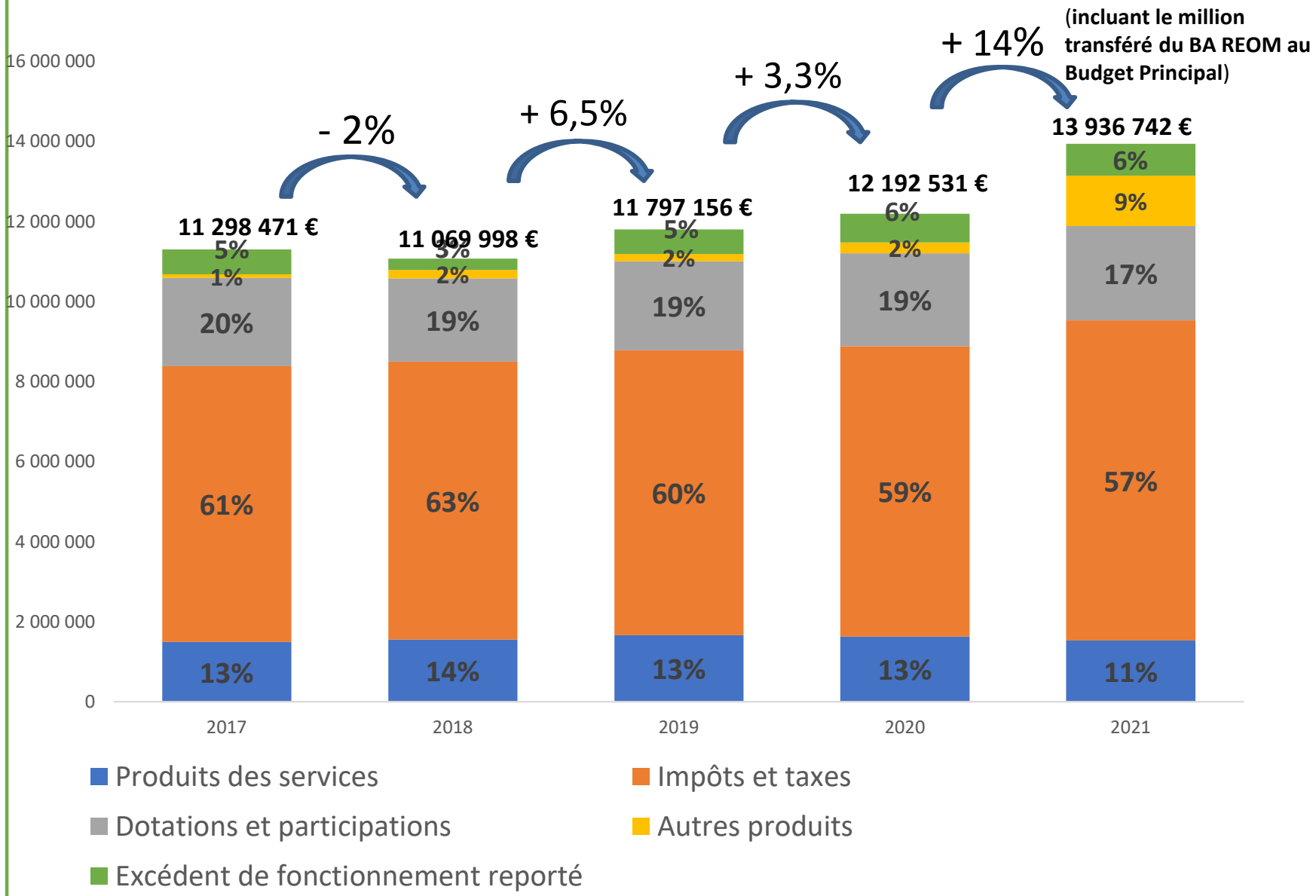

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

Evolution des principaux postes de dépenses de fonctionnement (budget principal) :

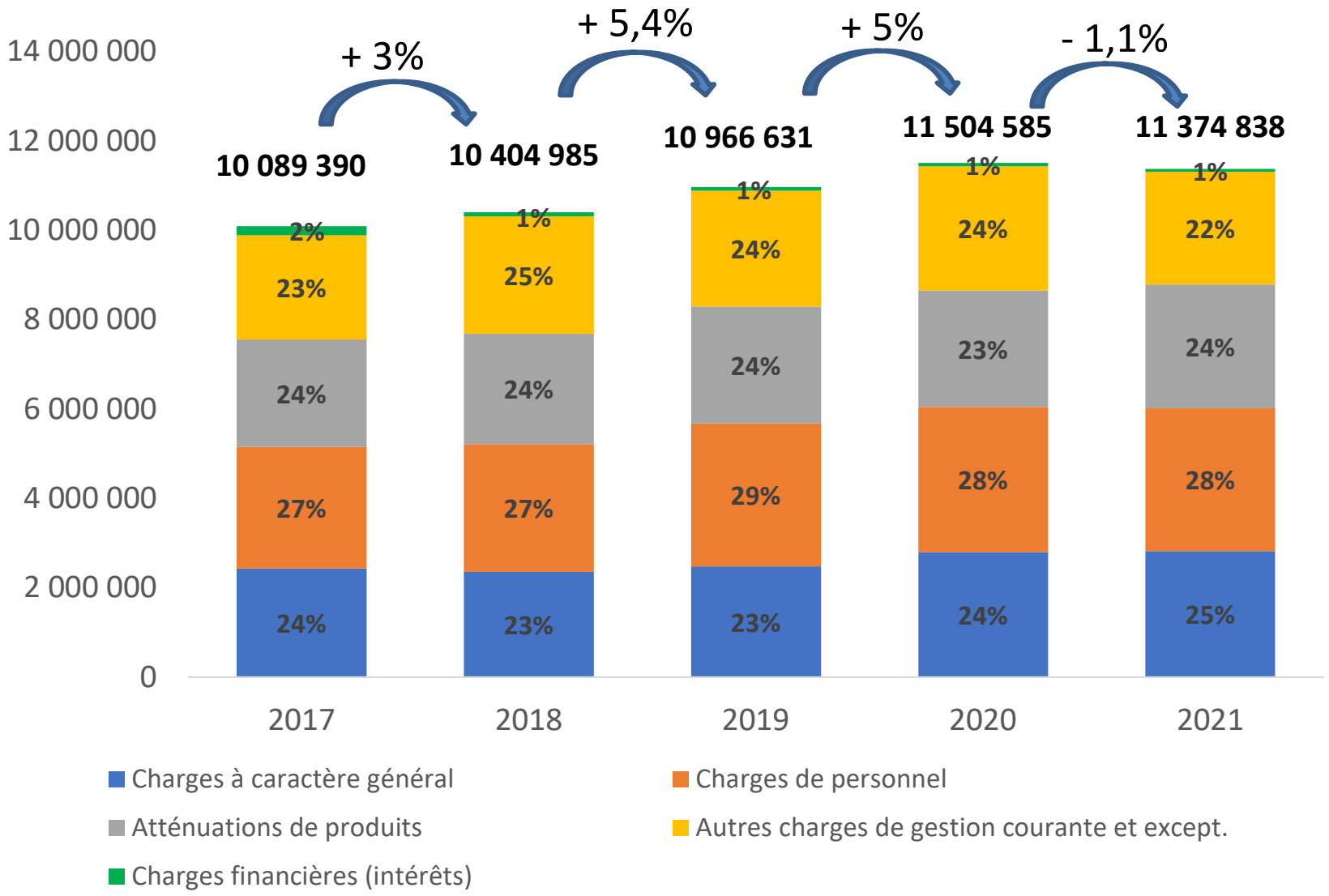

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

Emprunts bancaires (projection de remboursement du capital jusqu'en 2028) **:**

Organisme prêteur	Date encais.	Capital initial	Dernière échéance	Montant du capital remboursé en 2021	Montant du capital remboursé en 2022	Montant du capital remboursé en 2023	Montant du capital remboursé en 2024	Montant du capital remboursé en 2025	Montant du capital remboursé en 2026	Montant du capital remboursé en 2027	Montant du capital remboursé en 2028
Caisse d'épargne	11/08/2006	355 000,00	25/08/2021	23 253,46	0,00						
Caisse d'épargne	01/12/2001	1 067 143,12	25/09/2021	64 203,26	0,00						
Crédit agricole	01/12/2006	577 000,00	15/10/2021	49 462,56	0,00						
Caisse d'épargne	15/01/2007	170 000,00	25/01/2022	14 470,58	3 704,87						
Caisse d'épargne	17/07/2007	325 000,00	31/07/2022	28 250,72	22 048,12	0,00					
Caisse d'épargne	10/09/2007	275 000,00	25/09/2022	23 904,41	18 656,47	0,00					
Crédit agricole	01/01/2008	200 000,00	29/11/2022	17 328,55	18 164,93	0,00					
CAF	05/11/2013	100 000,00	01/01/2023	10 247,69	10 350,17	10 453,67	0,00				
Dexia	01/01/2003	53 357,00	01/04/2023	3 294,78	3 388,38	1 731,09	0,00				
Crédit agricole	10/12/2010	120 000,00	10/12/2025	8 730,20	9 017,41	9 314,07	9620,48	9 936,92	0,00		
Crédit agricole	01/03/2011	370 000,00	31/03/2026	26 586,64	27 406,85	28 252,36	29 123,98	30 022,48	7 648,93	0,00	
Crédit agricole	01/09/2017	571 849,68	28/02/2027	59 316,22	60 151,00	60 997,54	61 856,00	62 726,56	63 609,34	16 041,73	0,00
Crédit agricole	11/06/2017	258 060,90	10/12/2027	25 176,68	25 176,68	25 176,68	25 176,68	25 176,68	25 176,68	25 176,68	0,00
Banque postale	05/02/2014	600 000,00	01/03/2029	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Caisse d'épargne	26/02/2015	600 000,00	25/02/2030	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
Caisse d'épargne	26/06/2018	900 000,00	25/06/2033	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Caisse d'épargne	02/01/2020	850 000,00	25/01/2040	38 265,98	38 683,08	39 104,72	39 530,97	39 961,85	40 397,44	40 837,77	41 282,90
Crédit agricole	23/12/2020	724 000,00	01/10/2040	34 175,36	34 380,87	34 587,63	34 795,61	35 004,86	35 215,36	35 427,14	35 640,18
Société générale	**févr-22**	**918 000,00**	**19/09/2042**		**11 475,00**	**45 900,00**	**45 900,00**	**45 900,00**	**45 900,00**	**45 900,00**	**45 900,00**
				566 667,09	422 603,83	395 517,76	386 003,72	388 729,35	357 947,75	303 383,32	262 823,08
BUDGET ANNEXE ZAE MONTEIL											
CAISSE EPARGNE	15/01/2012	730 000 €	25/01/2027	51 424,00	53 522,62	55 706,89	57 980,29	60 346,47	62 809,20	16 098,80	0,00
BUDGET ANNEXE ENFANCE/JEUNESSE											
CREDIT AGRICOLE	15/12/2006	150 000 €	15/12/2026	8 744,64	9 101,52	9 472,96	9 859,55	10 261,93	10 680,59	0,00	
BUDGET ANNEXE LE REPAIRE											
Crédit agricole	10/12/2010	35 000,00	10/12/2025	2 545,73	2 629,48	2 715,98	2 805,33	2 905,55	0,00		
Total consolidé du capital annuel à rembourser				**629 381,46**	**487 857,45**	**463 413,59**	**456 648,89**	**462 243,30**	**431 437,54**	**319 482,12**	**262 823,08**
		Comparaison n-1			**-141 524,01**	**-24 443,86**	**-6 764,70**	**5 594,41**	**-30 805,76**	**-111 955,42**	**-56 659,04**

LE CONTEXTE DE LA CCHLeM

Emprunts bancaires (projection de remboursement du capital jusqu'en 2028) **:**

Projection du capital annuel consolidé à rembourser de 2021 à 2028

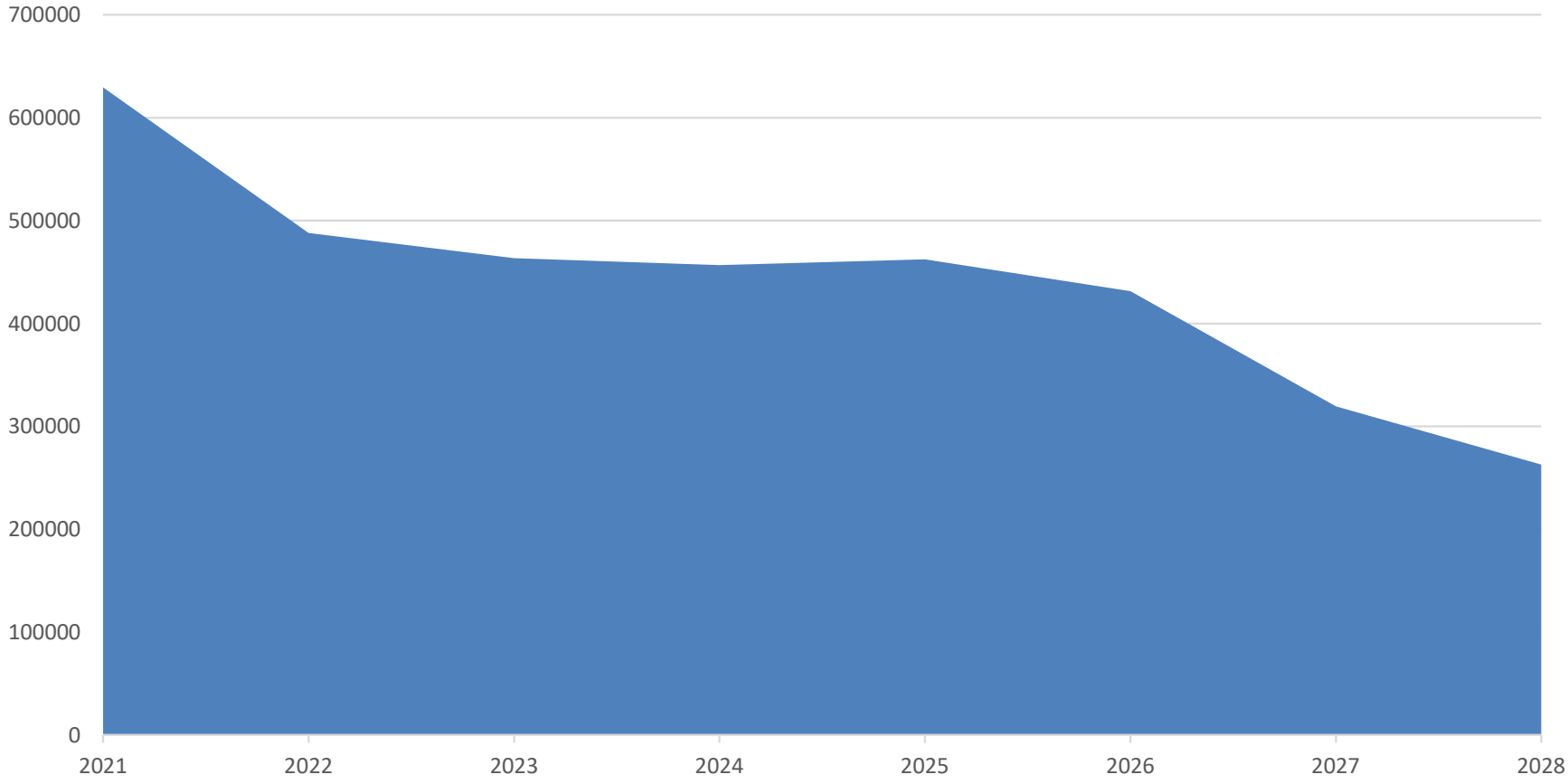

LES ORIENTATIONS 2022

L'axe principal pour revenir à un équilibre :

La situation financière de la CCHLeM nécessite de prendre des **décisions fortes** dès 2022 qui permettront **d'optimiser les recettes** et de **rationnaliser les dépenses** et ainsi permettre d'augmenter la capacité d'autofinancement.

LES ORIENTATIONS 2022

Les dotations et transferts de l'Etat :

Objet	2016 Total des 3 EPCI	2017	2018	2019	2020	2021	Evolution en % de 2016 à 2021
Nbre de communes	43	43	43	40	40	40	
Population INSEE	25 025	24 835	24 626	24 184	23 825	23 422	
Population DGF	28 197	28 111	27 995	27 633	27 275	26 871	
CIF	BB = 0,39 BM = 0,43 HL = 0,37	0,41	0,328	0.398	0.386	0.382	
Potentiel fiscal/hab	BB = 104,84 BM = 125,72 HL = 191,23	150,92	154,49	167.35	173.47	180.38	
Dotation d'intercommunalité	**818 502 €**	796 942 €	791 734 €	781 496 €	771 371 €	**759 945 €**	**- 7.1 %**
Dotation de compensation	**708 589 €**	688 899 €	674 514 €	659 026 €	646 977 €	**634 235 €**	**- 10%**
Montant total DGF	**1 527 091 €**	1 485 841 €	1 466 248 €	1 440 522 €	1 418 348 €	**1 394 180 €**	**- 8.7 %**

-2,7% -1,3% -1,7% -1,7%

Hypothèse de stabilité des dotations de l'Etat en 2022 au niveau national, sans garantie au niveau de la CCHLeM.

LES ORIENTATIONS 2022

Les autres recettes de fonctionnement :

Elles sont essentiellement liées aux services rendus :

- **Prise en charge des charges de personnel et d'études ou actions** par les différents partenaires (Région, Leader, Etat…) d'un montant estimé pour 2022 à 400 000 €,

- **Les produits des services**: principalement constitués du remboursement des budgets annexes au budget principal estimé à 1 400 000 € pour 2022,

- **La TEOM** : les recettes 2022 seront **diminuées de 1 700 K€ car à compter de 2022 cette recette est remplacée par la REOM et donc perçue sur le BA REOM,**

- **La fiscalité de réversion FPIC et AC** sera réétudiée dans sa globalité dans l'objectif de devenir pérenne pour les communes et d'ajuster un juste financement pour la CCHLeM.

LES ORIENTATIONS 2022

Les autres recettes de fonctionnement :

- **Les modalités de réversion du FPIC définies en 2021** seraient reconduites en 2022 avec pour objectif un maintien du montant de recette pour l'EPCI.

- **Les attributions de compensation (AC)** seront revues dans le courant de l'année 2022, notamment sur
    - la compétence enfance/jeunesse
    - et l'intégration dans les AC des remboursements des communes pour le financement des **services mutualisés.**

Cela permettra notamment **d'augmenter le CIF** et donc les dotations de l'Etat.

En septembre 2022, la CLECT proposera un nouveau calcul des AC dans le cadre d'une révision dérogatoire.

LES ORIENTATIONS 2022

Les recettes de fiscalité :

Pour mémoire :

- **Les recettes de fiscalité représentent un peu plus de 40% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal.**

- **Les taux de fiscalités actuels de la CCHLeM :**
  - TFB : 1,08%
  - TFNB : 6,69%
  - CFE : 26,51%

En comparaison chez nos voisins :

CC ELAN
- TFB : 1,52%
- TFNB : 7,52%
- CFE : 29,03%

CC Gartempe St Pardoux
- TFB : 2,6%
- TFNB : 9,68%
- CFE : 24,40%

CC POL
- TFB : 6,51%
- TFNB : 23,74%
- CFE : 27,41%

Compte tenu de la situation financière fragile et de la nécessité d'augmenter notre capacité d'autofinancement, il serait proposé lors du vote du budget primitif l'augmentation des taux de TFB et TFNB. **Les nouveaux taux pourraient être les suivants :**

- **TFB : 1,13%**
- **TFNB : 7,02%**
- **CFE : 26,51%**

LES ORIENTATIONS 2022

Les recettes de fiscalité :

Les prévisions de produits seraient alors les suivantes :

	2021	**Projection 2022 sans augmentation des taux**	**Projection 2022 avec augmentation des taux (TFB/TFNB)**	Augmentation du produit avec augmentation des taux (TFB/TFNB)
TFB	243 895 €	253 044 €	265 696 €	12 652 €
TFNB	223 957 €	231 474 €	243 030 €	11 556 €
CFE	689 836 €	747 317 €	747 317 €	
TAFNB	24 603 €	25 064 €	25 064 €	
TH sur résidences secondaires	665 023 €	686 860 €	686 860 €	
Fraction TVA	2 396 472 €	2 396 472 €	2 396 472 €	
CVAE	486 585 €	478 071 €	478 071 €	
IFER	579 623 €	588 317 €	588 317 €	
TASCOM	200 522 €	200 522 €	200 522 €	
Allocations compensatrices	260 580 €	291 559 €	291 559 €	
Sous total fiscalité	*5 771 096 €*	*5 898 700 €*	*5 922 908 €*	
FNGIR	-987 635 €	-987 635 €	-987 635 €	
Total fiscalité perçue	**4 783 461 €**	**4 911 065 €**	**4 935 273 €**	**24 208 €**

LES ORIENTATIONS 2022

Les charges de fonctionnement :

- Chaque ligne de fonctionnement sera examinée afin de proposer des inscriptions budgétaires au plus proche des besoins connus.
- **Les charges à caractère général** seront diminuées de 1 700 K€. En effet, à compter de janvier 2022 en raison du passage à la redevance sur l'ensemble du territoire, les dépenses relatives au marché de collecte des OM sur le secteur Haut Limousin (1 200 K€) et celles de la participation au SYDED pour ce secteur (500K€) seront imputées directement sur le BA REOM.

  Il conviendra en revanche de **tenir compte de l'augmentation du coût de l'énergie et de l'inflation**

- **Les études** :
  - en 2021 a été payée la fin de l'étude eau et assainissement (540 K€). Il n'est donc plus nécessaire sur 2022 d'inscrire des crédits pour cette étude.
  - **En revanche, il est prévu d'inscrire environ 250 000 € pour différentes études** (COT, Boismandé, PAT, OPAH, plan mobilité…) et la réalisation du projet de territoire (dont 50% peuvent être pris en charge dans le cadre de la DETR).

- **Pour les subventions de fonctionnement** aux associations/structures une réflexion est engagée par les élus de la communauté afin de mettre en place un régime d'aide équitable et homogène sur l'ensemble du territoire.

LES ORIENTATIONS 2022

Les charges de personnel :

Le tableau des effectifs au 1er janvier 2022 est le suivant :

Filière	Grade	ETP
Filière administrative	DGS	1
	Attaché	12,5
	Rédacteur	4
	Adjoint administratif	9,6
Sous total		27,1
Filière technique	Ingénieur	1
	Technicien	2
	Agent de maîtrise	1
	Adjoint technique	20,1
Sous total		24,1
Filière culturelle	Bibliothécaire	1
	Adjoint du patrimoine	7,6
Sous total		8,6
Filière animation	Animateur	1,5
	Adjoint d'animation	18,8
Sous total		20,3
Filière médico social	Auxilière de puériculture	2,8
		2,8
Filière sociale	Educateur de jeunes enfants	1
	Assistant socio-éducatif	0,8
	Agent social	1
sous total		2,8

TOTAL	85,7

LES ORIENTATIONS 2022

Les charges de personnel :

- Le tableau des effectifs comptabilise, au 1er janvier 2022, 99 agents (tous statuts confondus) représentant 85,7 ETP répartis ainsi :

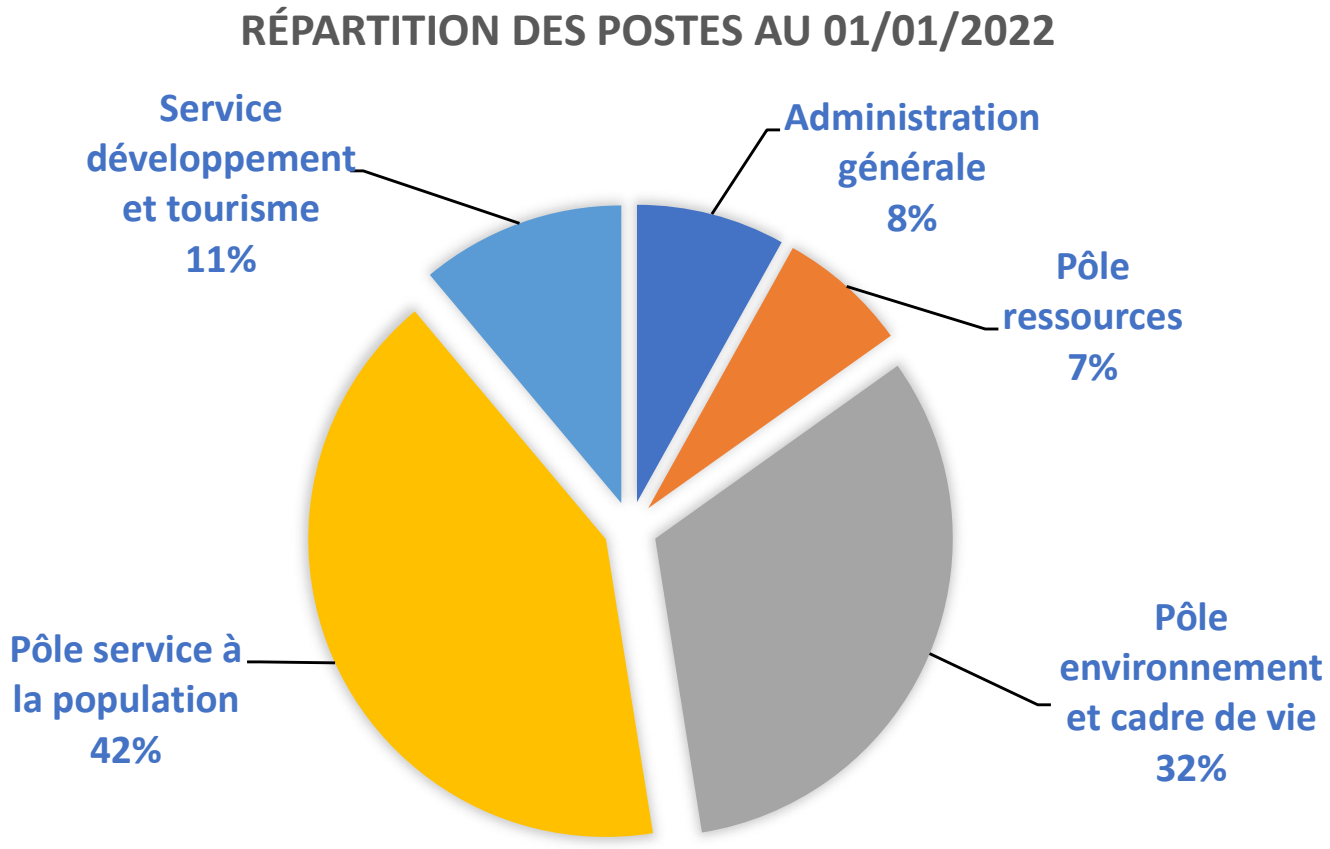

LES ORIENTATIONS 2022

Les charges de personnel :

- Les crédits consommés au budget 2021 sur le chapitre « Dépenses de personnel » ont été de 3 197 K€.
- Il est nécessaire pour 2022 de maintenir cette masse salariale et d'y inclure les dépenses suivantes liées en grande partie aux décisions prises en 2021 :

Charges supplémentaires en 2022 par rapport à 2021 :			**Recettes**
Agents du Pays (4 mois payés en 2021 donc rajouter 8 mois sur 2022 par rapport à 2021	148 000 €		113 000 €
PVD	31 000 €		30 000 €
VTA (PAT et actions du PCAET)	20 000 €		15 000 €
CLS	35 000 €		20 000 €
Responsable urba	37 000 €		25 000 €
Préventeur	38 000 €		17 000 €
Remplacement Secrétaire des assemblées	32 000 €		25 000 €
Participation prévention santé	16 000 €		
Revalorisation grille catégorie C + GVT + avancements grade	65 000 €		
Prime inflation	8 000 €		
Total des charges supplémentaires	430 000 €		245 000 €

- **Le montant des dépenses de personnel pour 2022 serait donc de :**

3 200 KF + 430 KF + 170 KF (soit 5% de marge de manœuvre) = 3 800 K€

LES ORIENTATIONS 2022

Les charges de personnel :

- En 2022, **les 3 800 K€ de charges de personnel de la masse salariale seront financés (soit 20%) de la manière suivante** :

Recettes estimées en 2022 sur les charges de personnel	
Participation ARS pour le CLS	20 000 €
Aide programme européen LEADER (FEADER) - Chargé mission développement économiqu	26 000 €
Aide programme européen LEADER (FEADER - Chargé de mission LEADER	43 000 €
Aide Région Contrat de Dynamisation (Ingénierie) - Chargé de mission PAT	29 000 €
Participation Région poste chargé mission développement économique	29 000 €
Aide Région Contrat de Dynamisation (Ingénierie) - Chef de projet	15 000 €
COT (ADEME)	50 000 €
Aide État Petite Ville de Demain	30 000 €
Remboursement Le Dorat + Bellac pour PVD	5 000 €
Remboursement EPIC - Poste Directeur à 50% + agent comptable pour 4h/s	29 000 €
Remboursement communes pour postes urbanisme	90 000 €
Remboursement communes pour poste prévention	17 000 €
Remboursement communes pour poste voirie (prestations)	4 000 €
Remboursement budget REOM pour postes Régie OM (financé par la REOM)	300 000 €
Remboursement CAF poste chargé mission parentalité	14 000 €
Remboursement CAF postes enfance-jeunesse	20 000 €
Remboursement communes MAD (Blond, Magnac Laval)	12 000 €
Remboursement personnel en maladie (Sofaxis / CPAM)	60 000 €
Total recettes	**793 000 €**

LES PRINCIPAUX PROJETS 2022

Développement économique :

- **Budget général** :
  - La principale dépense concerne les **aides économiques** : il pourrait être proposé d'inscrire 180 000 € sur les aides à l'immobilier d'entreprise (conventionnement avec le Département de la Haute-Vienne),
  - Maintien de l'adhésion au **SMIPAC** (55 000 €),
  - Poursuite de l'action **Plateforme e-commerce**,

- **ZAE le Monteil :**
  - **Vente du terrain** à l'entreprise NIMROD pour la somme de 150 000 €.

- **ZA Le Repaire :**
  - **Vente de terrains** (après finalisation de l'acquisition des parcelles à l'Etat) à 2 porteurs de projet dont un en BTP.
  - **Etude préliminaire** à l'aménagement de la zone.

- **ZA Magnac Laval** :
  - **Vente de terrains** prévue également à des porteurs de projet.

LES PRINCIPAUX PROJETS 2022

Urbanisme / PLUI :

- Mise en œuvre du **dépôt et de l'instruction dématérialisée des autorisations du droit des sols** avec l'adaptation et le paramétrage des outils (25 000 € dont 25% de DETR).
- Mise en place de l'**instruction des ADS pour l'ensemble du territoire** dès l'adoption des 3 PLUi avec le recrutement d'un agent supplémentaire, l'adaptation des outils informatiques et la formation des secrétaires de mairie.
- Il n'y a plus de crédits à inscrire pour la **réalisation des 3 PLUi** : l'ensemble des charges et des produits ont été rattachés à l'exercice 2021.

Voirie et cadre de vie :

- L'enveloppe annuelle **d'entretien de voirie** pour le secteur Brame Benaize : 630 K€
- L'opération **Voie Verte** sera inscrite en AP/CP de la manière suivante :
  - en autorisation de programme le montant global du projet sur les 2 années à venir à 1 M€ TTC (estimation de l'ATEC à confirmer par la maitrise d'œuvre et le résultat de la consultation des entreprises)
  - en crédit de paiement le montant nécessaire pour payer les factures années par années. En 2022, il sera proposé d'inscrire 700 K€.

LES PRINCIPAUX PROJETS 2022

Gestion des ordures ménagères :

- La **mise en place de la REOM sur l'ensemble du territoire au 1er janvier 2022** implique qu'à compter de cette date l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la gestion des ordures ménagères seront imputées sur le budget annexe REOM.

- Il est prévu de percevoir **3 260 K€ de redevance** pour l'année 2022, couvrant ainsi les dépenses nécessaires à l'exécution du service.

- Les principales **dépenses de fonctionnement** :
  - prestation de collecte sur le territoire HL + Maximum : 900 000 €
  - SYDED
    - pour le transfert : 690 000 €
    - pour le fonctionnement des déchetteries et le coût péréqué : 990 000 €
  - charges de personnel : 321 000 €

- Les principales **dépenses d'investissement** :
  - Mise aux normes des déchetteries : 100 000 €
  - Acquisition logiciel : 40 000 €
  - Etude à l'accompagnement de la gestion de la compétence : 40 000 €

LES PRINCIPAUX PROJETS 2022

Tourisme :

- Mise en place de la **DSP sur le site du camping de Mondon** (appel d'offre en cours) et changement du liner de la piscine pour la somme de 70 000 € (avec 30% de DETR).

- **Site des Pouyades** : réalisation de la 2ème phase des travaux (700 000 €).

  Maintien de la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe des Pouyades d'environ 230 000 €.

- Maintien de la subvention de fonctionnement à **l'EPIC Office de Tourisme du Haut Limousin.**

- **Snack du camping de Mondon :** discussion en cours sur l'acquisition du fonds de commerce.

LES PRINCIPAUX PROJETS 2022

Services à la population :

- Santé :
  - **Contrat Local de Santé** : recrutement d'un chargé de mission financé pour moitié par l'ARS.

- Petite enfance :
  - Réflexions sur l'**harmonisation de la compétence** à l'échelle du territoire,
  - Travaux de réfection du **RAM** de Magnac Laval (5 000 €),
  - Acquisition de divers équipements pour le **multi-accueil de Chantelune** (5 000 €),
  - Mise en place d'une **ludothèque** itinérante.

- Jeunesse :
  - **Réflexion sur la rationalisation du service** en fonction des besoins du territoire et du coût de cette compétence pour l'EPCI, pour une **mise en place à la rentrée de septembre 2022,**
  - Acquisition de matériel informatique (3 000 €).

LES PRINCIPAUX PROJETS 2022

Services à la population :

- Culture :

Réseau lecture :

- Réflexion en cours sur l'implantation des différentes antennes et points lectures sur les secteurs Haut Limousin et Brame Benaize.
- Acquisition de livres pour 35 000 € avec une subvention de 10 000 € de la DRAC.

Théâtre du Cloitre :

- Poursuite du projet d'ateliers collaboratif sur la grange du Théâtre avec l'**école d'architecture de Versailles :** 1ère phase estimée à 129 000 € pour un financement FNADT de 103 000 € (dont 30 000 € déjà versé en 2021),
- Inscription de 20 000 € d'étude et/ou maîtrise d'œuvre pour la **réhabilitation du théâtre** : économie d'énergie, fuite de la toiture, …
- Changement des roulettes des gradins du théâtre pour la somme de 18 000 €.

LES PRINCIPAUX PROJETS 2022

Bâtiments et équipements :

- **Aire d'accueil des gens du voyage** : mise en place d'une télégestion (20 000 € dont 25% de DETR),

- Réhabilitation de la **station d'épuration de Mondon** (13 000 €),

- Acquisition de **divers matériel pour le service technique** (40 000 €),